



Conseil collectif à destination des agriculteurs en maraichage rédigé à partir des observations du réseau de parcelles de la Chambre d'Agriculture le 07/07/2025 et des informations du réseau de parcelles du Bulletin de Santé du Végétal Légumes n°5

POINT MARAICHAGE

Document rédigé par Judith NAGOPAE à partir des observations de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre

Des conseillers à votre écoute

Christophe BOSSARON
Conseiller installation transmission
06 80 17 22 79

Clémence GUILLAUMET
Conseillère en diversification et circuits courts
06 47 86 89 21

Thierry FERRAND
Conseiller pédologue
Conseiller irrigation
06 45 16 33 19

Jean-Paul LEROY
Expérimentations légumes
06 76 09 01 43

Judith NAGOPAE
Conseillère productions légumières
Expérimentations légumes
Bulletin de Santé du Végétal
06 85 04 15 03

Elora PETITGENET
Conseillère diversification (Filière)
07 85 63 37 15

	jeu. 10 	ven. 11 	sam. 12 	dim. 13 	lun. 14 	mar. 15 	mer. 16
	0	0	0	0	2	0	0
	28 / 60	28 / 80	31 / 85	31 / 80	32 / 90	28 / 77	22 / 61
	18 / 28	15 / 30	18 / 31	17 / 35	15 / 30	18 / 25	16 / 32

Prévision de la semaine : Varennes-Vauzelles Sencrop CA 58

Station de Clamecy

Météo du 30/06/2025 au 06/07/2025				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Juin	Juillet
15 °C	31 °C	23 °C	58 mm	36	58

Station de Luzy

Météo du 30/06/2025 au 06/07/2025				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Juin	Juillet
16 °C	31 °C	23 °C	4 mm	63	4

Station de Nevers

Météo du 30/06/2025 au 06/07/2025				Cumuls pluvio. (mm)	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Juin	Juillet
15 °C	31 °C	23 °C	4 mm	45	4

Dans ce numéro

Actualités du moment

- Etat des cours d'eau du département P - 2
- Coefficient cultural des cultures P - 3
- Actualités techniques P - 3
- Actualités règlementaires phyto P - 4

Pilotez en toute simplicité vos parcelles avec :



Marie-Luce BAUDOT
Vivien VACHER
03 86 93 40 00

Avec le soutien financier de :





Etat des cours d'eau : débits instantanés et seuils réglementaires

DSA : Alerte / DAR : Alerte renforcée / DCR : Crise

L'Acolin (Saint-Germain-Chassenay) 0,44 m³/s 07 juillet DSA : 0,5 DAR : 0,4 DCR : 0,35	L'Alène (Cercy-La-Tour) 0,32 m³/s 07 juillet DSA : 0,35 DAR : 0,255 DCR : 0,210	Allier (Cuffy) 18 m³/s 07 juillet DSA : 17 DAR : 16 DCR : 15,5	L'Aron (Verneuil) 1,20 m³/s 07 juillet DSA : 1,32 DAR : 0,95 DCR : 0,78	Le Beuvron (Ouagne) 0,31 m³/s 07 juillet DSA : 0,25 DAR : 0,20 DCR : 0,165
La Dragne (Vandenesse) 0,11 m³/s 07 juillet DSA : 0,14 DAR : 0,09 DCR : 0,06	L'Îxere (La Fermeté) 0,05 m³/s 07 juillet DSA : 0,05 DAR : 0,03 DCR : 0,02	La Loire amont (Nevers) 23 m³/s 07 juillet DSA : 23 DAR : 21 DCR : 19	La Loire aval (Gien) 55 m³/s 07 juillet DSA : 50 DAR : 46 DCR : 43	La Nièvre d'Arzembouy (Poiseux) 0,26 m³/s 07 juillet DSA : 0,25 DAR : 0,19 DCR : 0,155
Le Nohain (Villiers sur Nohain) 1,82 m³/s 07 juillet DSA : 1,1 DAR : 0,97 DCR : 0,85	Le Sauzay (Corvol l'Orgueilleux) 0,35 m³/s 07 juillet DSA : 0,33 DAR : 0,28 DCR : 0,24	La Vrille (Arquian) 0,12 m³/s 07 juillet DSA : 0,12 DAR : 0,09 DCR : 0,055	Yonne aval (Pannecières) 1,68 m³/s 07 juillet DSA : 2,5 DAR : 1,9 DCR : 1,3	Legendre Débits > DSA DSA < Débits < DAR DAR < Débits < DCR Débits < DCR

Données sans portée réglementaire

Attention, la DREAL met à jour les débits des semaines passées avec les mesures les plus récentes. Des décalages significatifs peuvent être observés a posteriori. Toutes les pluies n'ont pas encore été comptabilisées par le bulletin de la DREAL. Il se pourrait que les valeurs remontent encore pour le prochain bulletin.

Relevé de compteurs et arrêté d'autorisation de prélèvement annuel

Rappel réglementation: Chaque irrigant doit relever son index compteur une fois par mois. Ces relevés doivent être présentés en cas d'un contrôle réalisé par l'administration. De même, chaque irrigant doit être en mesure de pouvoir présenter son arrêté d'autorisation de prélèvement annuel lors d'un éventuel contrôle.

Stress hydrique versus stade de la culture

L'irrigation lors de la période de stress hydrique des différentes cultures permet une amélioration significative du rendement. Cela est d'autant plus vrai sur des sols dits superficiels ou peu profonds car ils présentent une faible **réserve utile***. Sur des sols de moyennes à grandes profondeurs, la réserve utile est plus conséquente. Ainsi l'irrigation n'est utile que durant les stades sensibles des cultures. Les périodes sensibles et de meilleure valorisation de l'eau sont présentées sur le tableau ci-dessous (liste non-exhaustive).

Cultures	Période critique
Pois mange-tout / Haricot	Floraison, apparition des gousses
Brocoli / Chou / Chou-fleur	Formation et grossissement de la pomme
Carotte	Du stade « crayon » à la formation de la racine
Concombre / Courgette / Melon	Floraison, fructification et développement des fruits
Oignon	Formation et grossissement du bulbe
Pomme de terre	Début tubérisation à « floraison* »
Aubergine / Poivron / Tomate	Floraison, fructification et croissance des fruits

(*) : attention sur pomme de terre le stade floraison n'est pas valable pour toutes les variétés, en effet certaines ne fleuriront que très tardivement voire jamais pour d'autres. Le mieux est de se fier au calibre.



Arrosages de rigueur dans les jardins archives : CA58



Méthode du bilan hydrique

Le calcul de la consommation en eau est caractérisé par l'ETM qui représente la consommation en eau des cultures: **ETM = ETP x Kc**

Chaque culture possède son propre Coefficient cultural (Kc): Ce paramètre est lié à la physiologie du végétal et non aux conditions climatiques, donc valable partout.

Commune	ETP (30 juin au 06 juillet 2025)
Avrée	39 mm
Clamecy	46 mm
Nevers-Marzy	43 mm
Premery	39 mm

Tomate

Stade	Kc
De la plantation à la reprise	0,2
De la reprise à la floraison du 3 ^{ème} bouquet	0,6
De la floraison au 3 ^{ème} bouquet à la mi-récolte	0,9
De la mi récolte à la fin de la culture	0,7

Oignon

Stade	Kc
De la levée à 30 j après levée	0,6
De 30 j après levée - 60 j après levée	0,8
De 60 j après levée – début maturité	1
De début maturité – 20 j avant récolte	1,1
De 20 j avant récolte – Récolte	0,5

Exemple sur tomate cette semaine :

ETP du 06 juillet (station de Clamecy) : 8 mm

Kc=0,9

Calcul du besoin en eau de la culture= 8 x 0,9 = **7,2 mm / jour**

Exemple sur concombre cette semaine :

ETP du 06 juillet (station de Nevers) : 8 mm

Kc=1

Calcul du besoin en eau de la culture= 8 x 1 = **8 mm / jour**

Carotte

Stade	Kc
Plantation - +1 mois	0,3 à 0,4
+1mois – stade crayon	0,7
Crayon - récolte	1

Concombre

Stade	Kc
Plantation - floraison	0,5
Floraison – mi récolte	1
Mi récolte – fin de la récolte	0,7

Salade

Stade	Kc
Plantation – début de croissance active	0,4
Début de croissance active à la récolte	0,7



ACTU AU CHAMPS



Chenilles phytophages

Depuis plusieurs jours déjà, des dégâts de chenilles phytophages sont observés dans les tunnels de tomates. La durée de leur cycle varie en fonction de la température, d'une dizaine de jours à plusieurs semaines. Les chenilles sont très mobiles et se déplacent facilement d'une foliole à l'autre tout comme les adultes qui le font plus facilement en volant.

En cas d'attaques sévères, il existe plusieurs méthodes de protection :

- Installer des filets à insectes aux ouvertures
- Installer des pièges à phéromones à l'extérieur des abris
- Appliquer du DELFIN (*Bacillus thuringiensis*) dose homologuée 1kg/ha DAR:3 jours et compatible PBI ou SUCESS 4 (Spinosad) dose homologuée 0,015l/ha DAR:3 jours et non compatible PBI
- Appliquer BENEVIA (Cyantraniliprole) dose homologuée 1,125l/ha DAR:1 jours et compatible PBI ou DECIS PROTECH (Deltaméthrine) 0,5l/ha DAR:3 jours et non compatible PBI



Différentes espèces occasionnent les dégâts sur fruits, 08/07/25, CA58



Larve d'*Autographa gamma* une des espèces de noctuelles présentes sur tomates.. Le 08/07/25, CA58



EXTENSION D'USAGES

- **SAVIAL FORTE(UPL) / CUNEB Helm AG)** : le fongicide à base de phosphonates de potassium, a obtenu une extension d'usages. Le produit est désormais autorisé sur blé pour lutter contre les septorioses, pêcher (champignons pythiacées), fruits à pépins (tavelures), pomme de terre, laitue, poivron et tomate-aubergine sous abri ouvert pendant le traitement, fines herbes, fraisier sous abri ouvert pendant le traitement et sous abri fermé pleine terre (mildious), ananas (phytophthora). Et ce, à la dose de 2,5 L/ha, pour 3 applications par an (3 L/ha pour 2 applications sur blé ; 6 L/ha pour 2 applications sur ananas ; 2 applications sur pêcher). Sont par ailleurs exigées : une ZNT aquatique de 5 m, dont DVP de 5 m, pour les usages en plein champ (5 m sous abri ouvert pendant le traitement et sans ZNT sous abri fermé), et une DSR de 3 m ou 10 m selon les usages.

Par ailleurs, sur tomate-aubergine et poivron sous abri fermé, pour lutter contre le mildiou, le produit est désormais autorisé à la dose de 2,5 L/ha, pour 3 applications par an et par culture, espacées de 10 jours minimum, entre les stades BBCH 12 et 89, sans ZNT. Plusieurs de ces usages sont autorisés dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, qui permet d'étendre des autorisations pour des utilisations mineures ; avant tout emploi du produit, l'utilisateur doit s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture)

- **METASH**, un molluscicide composé de 50 g/kg de métaldéhyde, de même AMM que Mataluma 5 % GB. De formulation GB (Appât granulé), le produit est autorisé contre les limaces et escargots sur céréales à paille, laitue, roquette, moutarde brune, jeunes pousses, tomate sous abri, betterave, betterave potagère, navet, agrumes, fruits à pépins, fruits à noyau, fruits à coque, fraisier sous abri, cultures ornementales et gazons de graminées

PROTECTION DES RIVERAINS

- Le ministère chargé de l'Agriculture a actualisé la liste des produits phytopharmaceutiques pour lesquels une distance de sécurité minimale et non réductible de 20 m doit être respectée en cas de traitement réalisé à proximité des zones d'habitation, ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière. Ces produits présentent certaines mentions de danger (H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd H360Df, H370, H372) ou contiennent une substance active considérée comme un perturbateur endocrinien, comme précisé dans l'arrêté du 27 décembre 2019 (voir actualité du 29-12-2019).

Sont entre autres nouvellement concernés les produits suivants (l'actualisation de nos fiches produits est en cours) : Amulette (Ascenza), Ankora/Projo/Macis/Camberia (Life Scientific), Battle Delta/Feixa Delta/Fuga Delta/Navigate/Nucleus (FMC), Carpatus SC (Certis Belchim), Chorus (Syngenta), Cospec 75 WG (Ascenza), Cougar Duo (Bayer), Fosburi/Antilope/Valmax (Bayer), Geoxe WG/Safir WG (Syngenta), Glosset 600 SC/Hordeo 600 SC/Rodrigo 600 SC/Vulpix 600 SC (Certis Belchim), Javise Max (Ascenza), Fiacre/Modif (Life Scientific), Pomax (Compo Expert), Pontos/Crespa/Lantern (BASF), Shift (Sumi Agro)/Botrefin Plus (Certis Belchim), Switch/Botryl Plus/Serenva/Sorvin (Syngenta), Voltage SC/Bravade SC/Destiny SC/Ombria SC/Saitan SC (.

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent

Contact bureau Nevers :

Tél : 03 86 93 40 60



CONTACTEZ-NOUS : Pilotez en toute simplicité votre assolement

